

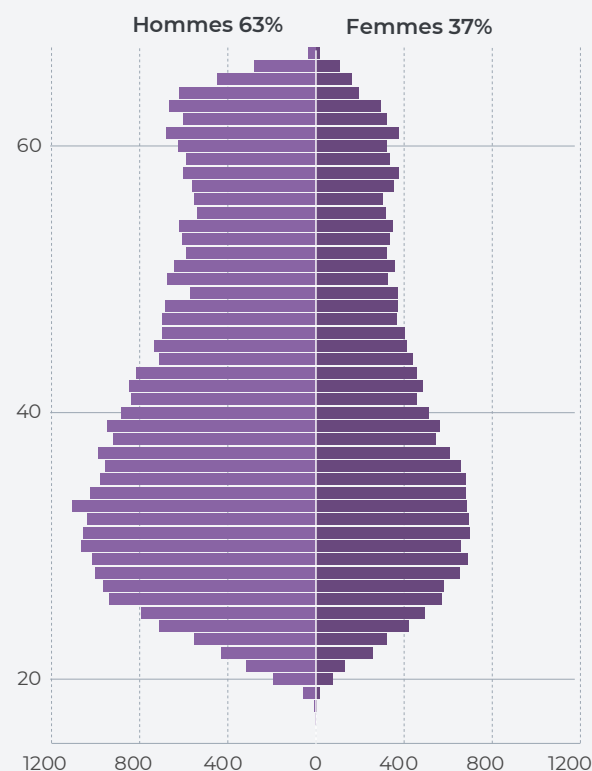


PROFILS DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

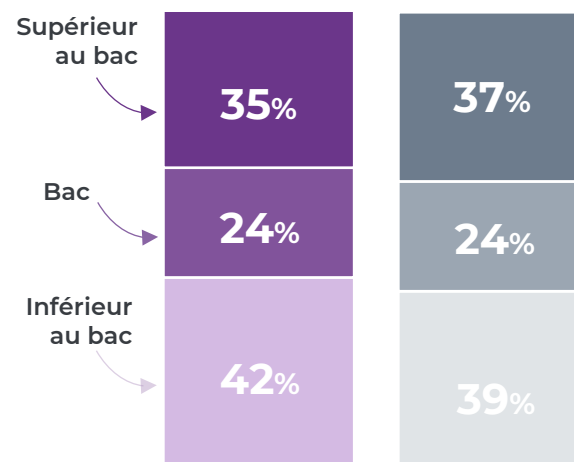


Allocataires après un contrat frontalier

PYRAMIDE DES ÂGES



Répartition* par niveau d'étude déclaré

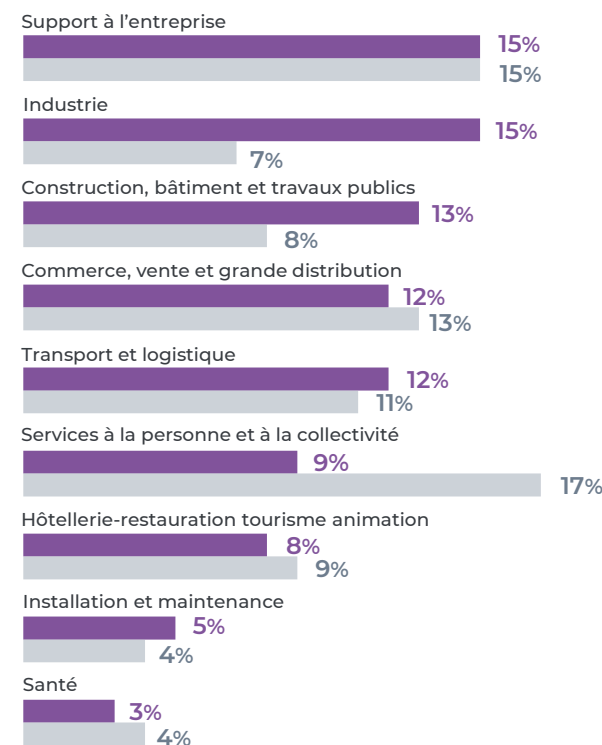


*Les totaux peuvent être différents de 100 en raison d'arrondis.

Part d'allocataires frontaliers dans chaque zone d'emploi

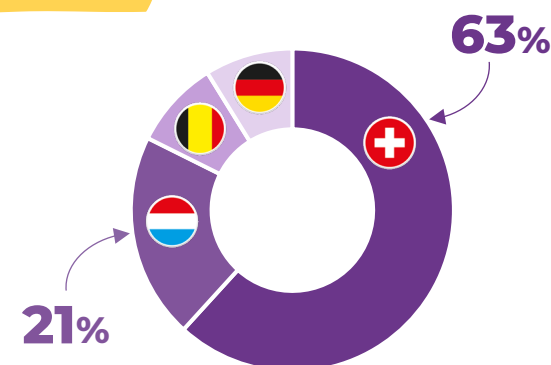


Répartition par métier recherché**



**Par domaine de métier ROME.

Répartition par pays frontalier



Allocataires après un contrat frontalier
Ensemble des allocataires

54 000 allocataires (soit 1 %) sont pris en charge après un contrat effectué dans un pays frontalier, dont **43 000 allocataires indemnisés**.

Ces allocataires sont plus souvent des hommes (63 %). Ils sont présents dans toutes les classes d'âge, mais sont plus fréquemment des jeunes autour de 30 ans. La part des allocataires de plus de 60 ans est toutefois particulièrement élevée parmi les hommes (10 %, contre 5 % pour l'ensemble des allocataires).

Leur niveau de diplôme est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des allocataires.

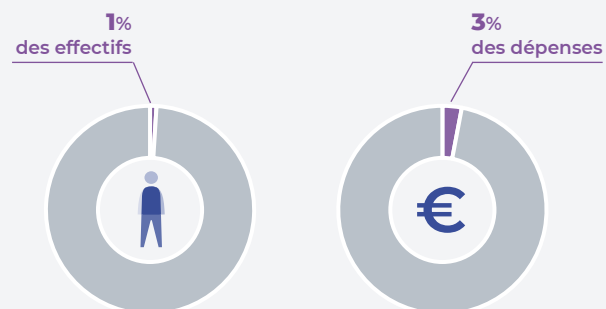
Dans certaines zones d'emploi, la part des allocataires frontaliers est particulièrement élevée : 45 % dans les zones de Saint-Louis (Haut-Rhin) et le Genevois français (Ain et Haute-Savoie), 44 % dans les zones de Thionville (Moselle) et Pontarlier (Doubs).

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage après un contrat exercé dans un pays frontalier, hors démission pour reconversion, ARE, AREF, fin décembre 2024

Unédic



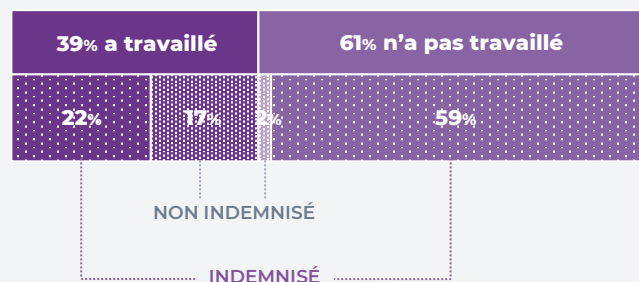
Allocataires après un contrat frontalier



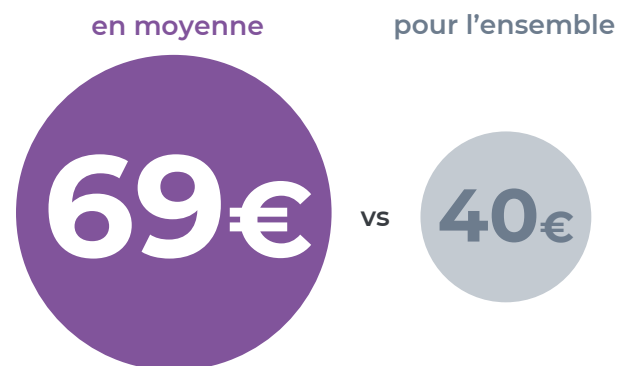
Montant d'indemnisation mensuel net perçu en 2024

en moyenne **1 860€** vs pour l'ensemble **1 040€**

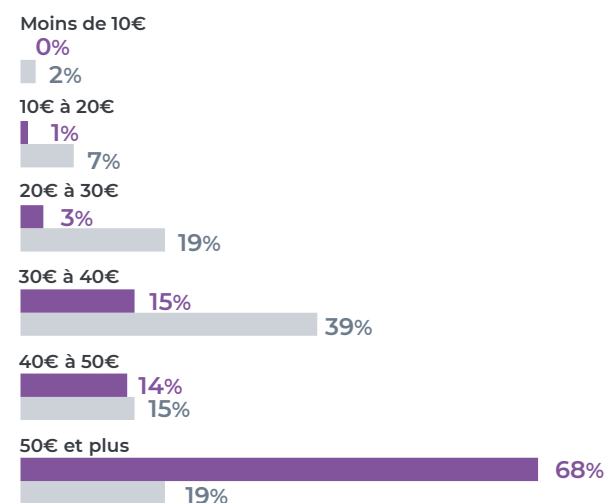
En moyenne chaque mois, en 2024



Allocation journalière nette

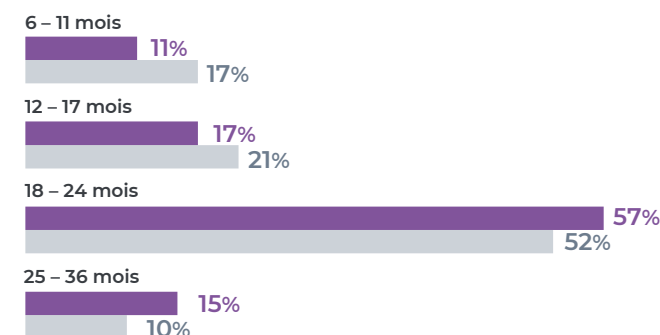
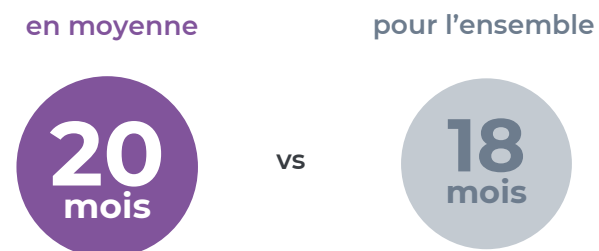


79€ si Suisse (63%)
55€ si Luxembourg ou Allemagne (28%)
43€ si Belgique (8%)

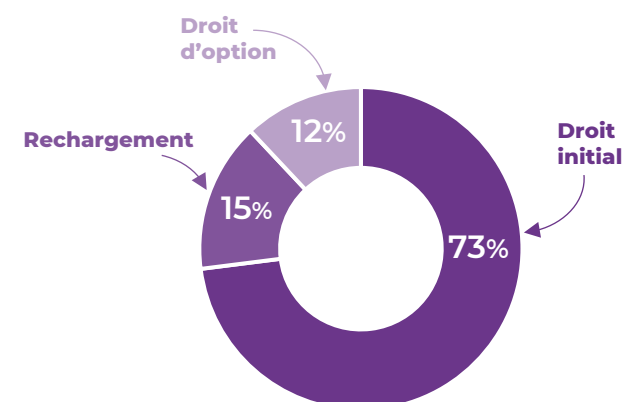


Allocataires après un contrat frontalier
Ensemble des allocataires

Durée potentielle du droit



Type de droit



Les allocataires pris en charge après un contrat effectué dans un pays frontalier perçoivent une **allocation journalière nette moyenne de 69 €**, nettement plus élevée que celle observée pour l'ensemble des allocataires (40 €).

La durée potentielle du droit est de **20 mois en moyenne**, contre 18 mois pour l'ensemble des allocataires.

Les travailleurs frontaliers cotisent dans l'État où ils sont salariés mais sont indemnisés par leur pays de résidence. Bien que la réglementation européenne prévoit une compensation financière entre États, les remboursements versés à l'Unédic restent chaque année largement inférieurs aux dépenses d'indemnisation, **source d'un important déséquilibre financier pour l'Unédic**.

La part d'allocataires ayant mobilisé leur **droit d'option** est plus élevée (12 %).

Près d'un quart d'entre eux sont ou seront concernés par la dégressivité de leur allocation en cours de droit.

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage après un contrat exercé dans un pays frontalier, hors démission pour reconversion, ARE, AREF, fin décembre 2024